

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2026-2027

21 SEPTEMBRE 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE POUR LA CONSTRUCTION DU TÉLÉSCOPE
EINSTEIN DANS L'EUREGIO MEUSE-RHIN

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT
POUR ADULTES, DE LA PROMOTION DE BRUXELLES ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

PAR MME STÉPHANIE CORTISSE ET MME MATHILDE VANDORPE

¹ Voir doc. 285 (2025-2026) n°1 à n°2.

TABLE DES MATIERES

1. Présentation de la proposition par M. de Wasseige et Mme Bluge, co-auteurs.....	3
2. Discussion.....	6
3. Votes et confiance.....	14

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Education, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique a examiné, au cours de sa réunion du 21 septembre 2026, la proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin (doc. 285 (2025-2026) n° 1).²

1 Présentation de la proposition de résolution par M. de Wasseige et Mme Bluge, co-auteurs

M. de Wasseige présente la proposition de résolution visant à soutenir la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin pour accueillir le télescope Einstein, un projet qui représente une opportunité exceptionnelle pour la recherche scientifique et l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il rappelle que l'autorité fédérale ainsi que les Régions flamande et wallonne apportent déjà leur soutien à cette candidature. Il appartient désormais à la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétente pour la recherche scientifique et l'enseignement supérieur, de se positionner.

Le télescope Einstein est avant tout une innovation scientifique, qui s'inscrit dans la dynamique ouverte par la première détection des ondes gravitationnelles en 2015, près d'un siècle après leur prédiction par Albert Einstein. Grâce à une sensibilité mille fois supérieure à celle des détecteurs actuels, le télescope Einstein permettra d'observer des phénomènes encore inaccessibles et d'approfondir la compréhension de l'Univers, de ses origines et des lois fondamentales qui le régissent.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enjeu est essentiellement scientifique. Les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles disposent déjà de chercheurs et

² Ont participé aux travaux de la commission :

- Mme Bluge (en remplacement de M. Palermo), Mme Cortisse, M. Janssen, M. Soupart, Mme Warzée-Caverenne
- Mme De Rodder, M. Dönmez, M. Kaynak,
- M. Jacob, M. de Wasseige, Mme Vandorpe
- M. Bauwens, Mme Vidal
- Mme Linard, Mme Trachte

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. El Hajjaji, M. Maingain, membres du Parlement
- Mme Glatigny, première vice-présidente du Gouvernement et ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes
- M. Noiset, conseiller de Mme la ministre Glatigny
- M. Kerckhofs, secrétaire politique du groupe PTB
- Mme Meulder, collaboratrice du groupe MR
- Mme Menier, collaboratrice du groupe Les Engagés
- M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

d'équipes de premier plan, intégrés dans des réseaux européens. Le soutien à la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin contribue dès lors au renforcement de cette recherche de pointe et au rayonnement international des universités et des scientifiques. Le projet favorise également les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur, les différentes disciplines scientifiques, les centres de recherche et les partenaires étrangers.

Le projet est également une opportunité exceptionnelle pour l'enseignement supérieur. Un consortium de plus de quarante universités se constitue autour du projet permettant aux universités de la FWB de s'inscrire dans une dynamique ambitieuse. Celui-ci mobilisera des compétences variées, notamment en physique, en informatique et dans le domaine des technologies quantiques. Il favorisera le développement de la recherche doctorale, sensibilisera les étudiants aux questions relatives à la physique, à l'astronomie et aux technologies connexes et permettra de valoriser les découvertes scientifiques tant auprès des étudiants que de la population.

C'est une opportunité pour nos universités mais également pour nos étudiants. Il fera partie du terreau sur lequel se basera le développement de compétences nécessaires aux innovations scientifiques de demain. Le député considère également que la dimension pédagogique du projet doit être pleinement exploitée afin de susciter des vocations et de rapprocher les étudiants de la recherche et de ses métiers. Il met en évidence les possibilités d'internationalisation offertes aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que les partenariats susceptibles d'être noués avec les Pays-Bas, l'Allemagne et, plus largement, les réseaux scientifiques européens. Il évoque également les liens potentiels avec le monde économique.

La décision relative au lieu d'implantation du télescope doit intervenir en 2027. Dans un contexte de concurrence internationale, la proposition de résolution constitue donc un signal politique adressé aux décideurs. Elle démontre que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'associe pleinement aux ambitions du projet, dans le cadre de ses compétences en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Cette complémentarité interne à la Belgique est donc porteuse pour chaque niveau de pouvoir.

M. de Wasseige invite dès lors les membres de la commission à soutenir cette proposition de résolution.

Mme Bluge, coauteure de la proposition, remercie M. de Wasseige pour sa présentation et pour la collaboration menée autour du texte. Au nom de son groupe, elle expose les trois principes qui fondent la résolution : l'excellence, l'attractivité et la cohérence.

Elle indique que le télescope Einstein figure depuis 2021 sur la feuille de route européenne ESFRI (Forum stratégique européen sur les infrastructures de

recherche) et qu'un consortium de plus de quarante universités porte le projet. Celui-ci constitue un puissant facteur d'attractivité pour les chercheurs, les doctorants et les ingénieurs pour plusieurs décennies. Si l'infrastructure s'implante dans l'Euregio Meuse-Rhin, elle attire des talents européens et internationaux. Dans le cas contraire, les meilleurs chercheurs risquent de rejoindre les sites concurrents.

Elle rapproche cet enjeu du constat posé par le rapport Draghi, selon lequel l'Europe souffre d'investissements insuffisants et trop dispersés dans l'innovation de rupture. Le télescope Einstein répond à cette faiblesse en constituant une infrastructure unique, fondée sur l'excellence et mise au service de la souveraineté scientifique européenne.

Elle précise que les équipes de l'UCLouvain, de l'ULB, de l'ULiège et de l'UMons travaillent déjà sur l'instrumentation, la modélisation, la géologie ou le développement de logiciels. Les universités de Liège, Hasselt, Maastricht et Aix-la-Chapelle se sont par ailleurs engagées dans une collaboration étroite visant à créer un centre de recherche euro-régional consacré au télescope Einstein.

Abordant la cohérence institutionnelle, elle rappelle que le Parlement de Wallonie a adopté unanimement, le 17 juin, une résolution de soutien à la candidature de l'Euregio Meuse-Rhin. Le Parlement du Benelux a fait de même quelques jours auparavant, après la Chambre des représentants en novembre 2025 et le Parlement flamand en décembre. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles constitue dès lors le dernier maillon de cette mobilisation.

Elle précise qu'environ 80 % de l'infrastructure pourrait se situer dans le sous-sol wallon, notamment sur le territoire de Plombières, Aubel et Welkenraedt. Les universités, les hautes écoles, le F.R.S.-FNRS et Wallonie-Bruxelles International relèvent toutefois de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Région wallonne et la Fédération doivent donc agir de manière complémentaire.

La députée rappelle que la Wallonie a mis en place une task force dès juillet 2025 et prévu une enveloppe de 200 millions d'euros, qui s'ajoute aux 200 millions d'euros flamands et aux 870 millions d'euros néerlandais. Face à des candidatures concurrentes bénéficiant déjà d'un soutien politique affirmé, la Belgique doit présenter une position cohérente. Lorsque l'intérêt du pays est en jeu, les différents niveaux de pouvoir doivent se coordonner.

La résolution demande notamment au Gouvernement de confirmer le caractère prioritaire de la candidature, de la soutenir avec constance aux côtés de l'autorité fédérale, de la Wallonie et des partenaires allemands et néerlandais, ainsi que de mobiliser Wallonie-Bruxelles International auprès des institutions européennes. Elle prévoit également une présentation au Parlement avant le dépôt de la candidature définitive.

Mme Bluge insiste particulièrement sur le développement de programmes pédagogiques et de formations liés au projet. Cette démarche doit concerner l'ensemble des filières d'enseignement afin de permettre aux jeunes de se projeter dans les métiers scientifiques et techniques. Le télescope Einstein mobilise non seulement des astrophysiciens, mais également des techniciens, des ingénieurs, des géologues, des informaticiens et des logisticiens. Il représente donc une occasion de valoriser les filières scientifiques et techniques.

Elle souligne également l'importance des coopérations entre les universités, les centres de recherche et le secteur privé, à l'image du projet Interreg. La recherche fondamentale actuelle peut en effet produire les innovations, les entreprises et les emplois de demain.

Elle précise enfin que le dossier officiel de candidature, le Bid Book, se prépare en deux phases : une phase de rédaction, suivie d'un approfondissement technique. L'appel à candidatures s'ouvre en décembre 2026, se clôture en juin 2027 et la décision relative au site intervient à la fin de l'année 2027. La crédibilité internationale de la candidature se construit donc dès à présent.

Mme Bluge invite en conséquence le Parlement à compléter le front commun déjà constitué autour de ce projet porteur d'excellence, d'attractivité et d'ambition pour la jeunesse.

2 Discussion

M. El Hajjaji annonce que le groupe Écolo soutient l'ambition par la proposition de résolution. Il considère le télescope Einstein comme un projet scientifique majeur et une occasion unique pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de s'inscrire durablement dans les grandes infrastructures européennes de recherche. Le projet constitue également un levier pour l'enseignement supérieur, les universités ainsi que l'enseignement qualifiant.

Il attire toutefois l'attention sur ce qu'il considère comme un angle mort du texte. Si la proposition évoque largement les universités, le F.R.S.-FNRS, la formation doctorale et les chercheurs internationaux, elle accorde peu de place aux compétences techniques, qualifiantes et industrielles qui sont mobilisées durant la construction, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure.

Il cite notamment le génie civil, les techniques souterraines, la mécanique de précision, la cryogénie, l'électrotechnique et la maintenance industrielle. Le télescope ne repose pas uniquement sur des travaux scientifiques théoriques et des équations : il nécessite également l'intervention de nombreux travailleurs de terrain qui travailleront au quotidien à sa réalisation, à son exécution, à sa maintenance.

Ces professionnels sont principalement formés dans les écoles techniques et professionnelles, les centres de formation en alternance et les filières qualifiantes.

Il souligne que les territoires proches du site, dont l'arrondissement de Verviers, se mobilisent déjà autour de cet enjeu. Pour présenter une candidature crédible, il convient dès lors de démontrer non seulement l'excellence académique des universités, des ingénieurs et des doctorants, mais aussi la capacité à fournir la main-d'œuvre technique qualifiée nécessaire.

Dans cette perspective, M. El Hajjaji présente quatre amendements.

Le premier insère un considérant rappelant que la réussite du projet suppose, au-delà de l'excellence académique et de la recherche fondamentale, la mobilisation de compétences techniques, qualifiantes et industrielles dans des domaines tels que le génie civil, les techniques souterraines, la mécanique de précision, la cryogénie, l'électrotechnique. Il mentionne également les dynamiques déjà engagées dans les territoires proches du site potentiel.

Un amendement n°1, déposé par M. El Hajjaji et Mme Trachte, est rédigé comme suit :

Après le Considérant « O », ajouter un nouveau considérant « P » ci-dessous puis renommer les considérants suivants en conséquence.

« P. Considérant que la réussite du projet suppose, au-delà de l'excellence académique et de la recherche fondamentale, la mobilisation de compétences techniques, qualifiantes et industrielles dans des domaines tels que le génie civil, les techniques souterraines, la mécanique de précision, la cryogénie ou l'électrotechnique, et que les territoires les plus proches du site d'implantation ont d'ores et déjà engagé une dynamique locale en ce sens ; »

Justification

Cet amendement ne retire rien à la dimension académique du texte, il vise au contraire à la compléter. On ne peut pas parler des retombées du Télescope Einstein sans reconnaître que ce projet mobilisera, dans la durée, un éventail de compétences bien plus large que la seule recherche universitaire. Passer cela sous silence, c'est prendre le risque de préparer l'excellence scientifique sans préparer la main-d'œuvre qui construira et fera vivre l'infrastructure.

Le deuxième amendement complète le point 8 du dispositif afin d'y mentionner, aux côtés des universités, des hautes écoles et des organismes de recherche, les filières d'enseignement qualifiant et technique.

Un amendement n°2, déposé par M. El Hajjaji et Mme Trachte, est rédigé comme suit :

« Dans le point 8 du dispositif, après les mots « des universités, des hautes écoles, des organismes de recherche », rajouter les mots :

« ainsi que des filières d'enseignement qualifiant et technique ». »

Justification

Si nous voulons un suivi sérieux de l'avancement de ce dossier, ce suivi doit être complet. Se limiter à l'enseignement supérieur et à la recherche donnerait une image partielle de la préparation réelle de notre territoire. Cet amendement assure que le Parlement soit informé de l'ensemble des dynamiques de compétences, et pas uniquement de leur volet académique.

Le troisième amendement complète le point 9 du dispositif en précisant que les programmes pédagogiques et les formations doivent notamment concerner les filières qualifiantes, techniques et en alternance.

Un amendement n°3, déposé par M. El Hajjaji et Mme Trachte, est rédigé comme suit :

« Dans le point 9 du dispositif, après les mots « des programmes pédagogiques et de formations », rajouter les mots :

« notamment qualifiantes, techniques et en alternance, ». »

Justification

Tel qu'il est rédigé, ce point pourrait se limiter, dans son application, aux filières générales et scientifiques classiques. Or, ce sont les filières qualifiantes et l'enseignement en alternance qui formeront concrètement les techniciens, les ouvriers spécialisés, les opérateurs de maintenance dont ce chantier aura besoin. Nommer explicitement ces filières, c'est s'assurer qu'elles ne soient pas oubliées au moment de la mise en œuvre.

Le quatrième amendement ajoute un point 11 visant à soutenir les dynamiques territoriales portées par les pouvoirs locaux et les bassins d'enseignement qualifiant. Ces initiatives doivent contribuer à structurer une offre de formation technique adaptée aux besoins du projet et s'articuler avec la stratégie menée au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un amendement n°4, déposé par M. El Hajjaji et Mme Trachte, est rédigé comme suit :

« Ajouter au dispositif un point 11 libellé comme suit :

« de soutenir et d'accompagner les dynamiques territoriales déjà engagées par les pouvoirs locaux et les bassins d'enseignement qualifiant visant à structurer une offre de formation technique en lien avec les besoins du projet, et de veiller à leur

articulation avec la stratégie portée au niveau de la Communauté française ; ainsi que des filières d'enseignement qualifiant et technique. ». »

Justification

Cet amendement garantit la complémentarité entre l'échelon communautaire et l'échelon local, dans l'esprit même de coordination inter-niveaux que défend cette résolution. Des communes se sont déjà saisies de cette question et sont sollicitées afin d'organiser des assises locales des compétences. Il serait incohérent que la Communauté française élabore sa propre stratégie de son côté sans s'articuler avec ce qui se construit déjà sur le terrain.

M. El Hajjaji précise que ces amendements ne retranchent rien au texte initial, mais mettent davantage en évidence les filières techniques, qui constituent également des filières d'excellence. Il rappelle qu'il a déjà attiré à plusieurs reprises à l'occasion de questions adressées au Gouvernement sur la nécessité de préparer tant les personnes hautement qualifiées que les travailleurs issus de l'enseignement professionnel et qualifiant.

L'adoption des amendements permet, selon lui, de mieux reconnaître les métiers techniques et industriels, de soutenir explicitement les filières qualifiantes, techniques et en alternance, d'accompagner les dynamiques locales et d'intégrer ces filières dans le suivi présenté au Parlement. Il espère que les amendements recueillent un soutien suffisant pour permettre l'émergence d'un consensus.

Mme De Rodder se réjouit que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles examine ce dossier, déjà défendu à plusieurs reprises par son groupe au sein de cette assemblée et du Parlement wallon.

Le télescope Einstein, appelé à « écouter les battements de l'Univers », dépasse les clivages politiques et les intérêts sous-régionaux. L'enjeu dépasse largement le périmètre de son implantation : le télescope constitue une fenêtre sur les origines de l'Univers et ne peut être réduit à un chantier local.

Elle se félicite que la majorité considère encore la recherche scientifique, et particulièrement la recherche fondamentale, comme un levier d'investissement. Elle estime cependant que ce discours doit désormais se traduire par des actes. Elle invite notamment les partis de la majorité à soutenir les universités et les chercheurs dans d'autres dossiers, notamment celui du précompte professionnel.

Son groupe apporte son appui à toute initiative visant à soutenir l'implantation du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin. La proposition de résolution et les principes qu'elle porte vont donc dans la bonne direction. Elle espère néanmoins que le Gouvernement n'attend pas le dépôt d'un texte de la majorité pour entreprendre les démarches nécessaires.

Elle insiste sur le caractère historique de cette occasion pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur le plan scientifique, le projet renforce la recherche, les chercheurs et l'attractivité des institutions. Sur le plan économique, ses phases de construction et de maintenance peuvent générer des centaines d'emplois directs et indirects. Il constitue également un levier pour sensibiliser les jeunes aux filières STEAM et susciter de nouvelles vocations.

Mme De Rodder annonce que son groupe soutiendra le texte, mais souhaite adresser plusieurs questions à ses auteurs. Elle demande comment ceux-ci entendent favoriser les collaborations entre les universités et les hautes écoles et s'interroge sur les collaborations qui existent déjà. Elle souhaite également savoir si l'intégration du projet dans les stratégies de recherche et de recrutement nécessite des moyens supplémentaires ou implique une réorientation des moyens existants au détriment d'autres projets.

Elle demande en outre comment les programmes pédagogiques et les formations envisagés se concrétisent sur le terrain. Enfin, elle s'interroge sur l'absence de référence explicite à la sensibilisation des élèves, notamment ceux de l'enseignement secondaire.

La députée confirme que le groupe PS soutiendra à la fois la proposition de résolution et les amendements déposés par le groupe Écolo, qui apportent, selon elle, une plus-value au texte.

Mme Vidal annonce également son soutien à la proposition de résolution. Elle considère le télescope Einstein comme un projet majeur pour la science, la recherche et l'emploi.

Ce grand projet scientifique européen permet d'observer les ondes gravitationnelles, liées notamment aux trous noirs et aux étoiles massives, et d'étudier l'Univers au-delà de ce que permettent les instruments actuels. Elle rappelle que les ondes gravitationnelles confirment la théorie de la relativité générale d'Einstein et que le futur télescope contribue de manière déterminante à la connaissance des lois fondamentales de l'Univers.

Une grande partie de l'infrastructure pourrait se situer dans le sous-sol wallon, notamment en province de Liège, du côté de Plombière, Aubel et Welkenraedt. La députée estime qu'il serait particulièrement positif que le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles contribue ainsi à la recherche fondamentale au plus haut niveau.

Elle exprime dès lors son vif soutien à ce projet scientifique européen, qui peut créer des emplois, renforcer les universités, favoriser le développement d'entreprises et améliorer l'image de la Belgique et de ses Régions.

Elle insiste toutefois sur la nécessité d'encadrer correctement le projet et de veiller à ce que ses retombées profitent réellement à la population locale. Les emplois créés doivent être de qualité et le chantier doit respecter des exigences sociales, environnementales et de sécurité. Elle demande également une transparence complète quant aux moyens publics mobilisés, aux objectifs poursuivis, aux conditions fixées et aux retombées attendues.

Elle conclut que le projet doit être bénéfique au territoire, aux travailleurs, aux universités, aux entreprises locales et à la population. Dans cet esprit, son groupe soutient la proposition de résolution ainsi que les amendements du groupe Écolo.

Mme Bluge remercie les différents intervenants pour leur soutien. Elle constate que les enjeux liés à la recherche, à la formation, aux métiers technologiques et à l'emploi sont partagés par l'ensemble des groupes.

Elle annonce toutefois que son groupe ne soutiendra pas tous les amendements et expose sa position à leur sujet.

Elle rappelle tout d'abord qu'en juillet 2025, en réponse à une question de Mme Cortisse, la ministre Glatigny indique qu'elle reste mobilisée afin que les défis éducatifs et de formation soient pleinement intégrés aux concertations avec les acteurs économiques et institutionnels. La ministre souligne alors que le projet constitue une occasion de susciter des vocations dans les filières scientifiques et techniques et de rapprocher les jeunes des carrières STEAM. Les métiers techniques sont donc déjà pris en considération dans la proposition, même s'ils n'y apparaissent pas toujours explicitement.

Concernant le premier amendement, Mme Bluge ne conteste pas que la construction de l'infrastructure mobilise des compétences techniques. Elle observe cependant que les travaux souterrains, la formation des ouvriers spécialisés et les emplois industriels relèvent principalement des compétences de la Région wallonne. Le Forem et l'IFAPME interviennent déjà dans ces matières, tandis que la task force wallonne traite également ces questions. Le texte mentionne par ailleurs la mobilisation de plusieurs communes du Pays de Herve. L'amendement ne lui paraît donc pas indispensable.

S'agissant du deuxième amendement, elle précise que le point 8 concerne la présentation au Parlement, avant le dépôt final, de l'implication des acteurs qui construisent la candidature et participent au Bid Book ainsi qu'au consortium scientifique. Une filière d'enseignement ne constitue pas, à ce stade, un acteur direct de la candidature. Le suivi des besoins de formation représente un enjeu réel, mais il intervient davantage lors de la mise en œuvre du projet qu'au moment du dépôt de la candidature, prévu en juin 2027. Cette question peut ultérieurement être examinée par la commission de l'Éducation.

Elle indique en revanche que le troisième amendement, qui mentionne explicitement les élèves et les formations qualifiantes, comble une lacune.

Enfin, elle ne soutient pas le quatrième amendement. Les pouvoirs locaux relèvent de la tutelle régionale et les bassins Enseignement qualifiant–Formation–Emploi constituent déjà des instances cogérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions. L’articulation entre les différents niveaux de pouvoir figure en outre au point 6 de la proposition de résolution.

M. de Wasseige remercie Mme Bluge pour leur collaboration ainsi que les différents groupes pour le soutien exprimé. Il constate l’existence d’un large consensus et d’un espoir partagé quant à l’issue favorable de la candidature.

Répondant aux questions de Mme De Rodder, il confirme que la collaboration interuniversitaire existe déjà, mais qu’elle doit être poursuivie et amplifiée dans le cadre de ce dossier.

Concernant les moyens à engager, il rappelle qu’une proposition de résolution ne détermine pas directement les choix budgétaires. Il appartient au Gouvernement d’examiner les moyens nécessaires et leur affectation.

À propos des programmes pédagogiques et de la sensibilisation des jeunes, notamment dans l’enseignement secondaire, il distingue les dimensions scientifique et économique. Certaines actions de sensibilisation à l’entrepreneuriat et aux métiers sont déjà menées dans les écoles par des enseignants détachés auprès de Wallonie Entreprendre. Ces dispositifs peuvent être mobilisés pour sensibiliser davantage les élèves au projet du télescope Einstein.

Il évoque également les initiatives existantes dans le domaine des STEAM. Il rappelle que la proportion d’élèves qui quittent l’enseignement secondaire avec un diplôme relevant de ces filières atteint environ 21 à 22 % à l’échelle européenne, contre 14 % en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce retard doit être résorbé. Trop d’élèves associent encore les STEAM à la difficulté des études sans percevoir les nombreux débouchés qu’elles offrent, notamment dans les métiers liés à la transition environnementale.

Revenant aux amendements, il rejoint la position de Mme Bluge. Le premier amendement porte principalement sur des compétences régionales, déjà traitées dans la résolution adoptée par le Parlement wallon. Le deuxième ne correspond pas à l’objet du point 8, puisque les filières d’enseignement ne participent pas directement à l’élaboration du dossier de candidature. Il soutient en revanche le troisième amendement. Quant au quatrième, il lui paraît inutile puisque les bassins Enseignement qualifiant–Formation–Emploi font déjà l’objet d’une cogestion entre la Fédération et les Régions.

M. El Hajjaji remercie les membres pour leurs échanges et pour l'accueil favorable réservé au troisième amendement.

Il relève que le terme « académique » apparaît cinq fois dans la proposition, tandis que le terme « qualifiant » n'y figure pas. Ce constat motive le dépôt de ses amendements. L'acceptation du troisième permet dès lors de rendre plus visible l'enseignement qualifiant.

En sa qualité de conseiller communal à Verviers et de parlementaire de l'arrondissement, il estime que le développement de l'enseignement qualifiant dans le bassin verviétois représente un enjeu aussi important que la formation des ingénieurs, des chercheurs et des doctorants. Les établissements qualifiants qu'il rencontre souhaitent intégrer un projet de cette ampleur dans leurs apprentissages.

Il remercie la majorité de soutenir le troisième amendement, qui contribue à l'établissement d'un consensus. Il maintient toutefois ses préoccupations concernant la réduction des moyens du F.R.S.-FNRS, les risques pesant sur la situation des chercheurs en raison de décisions fédérales et les difficultés rencontrées par l'enseignement qualifiant.

Il conclut que le chemin reste long avant la concrétisation du télescope Einstein et que toutes les énergies doivent être mobilisées pour permettre à ce projet d'« écouter les battements du cœur de l'Univers ».

Mme De Rodder se réjouit du consensus qui se dégage autour d'un projet dépassant les intérêts régionaux.

Elle précise que sa question relative à la sensibilisation des élèves vise notamment le Printemps des Sciences, organisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet événement pourrait mettre le télescope Einstein à l'honneur et démontrer concrètement l'intérêt porté au projet.

Elle ajoute que le Printemps des Sciences se déroule souvent à proximité des universités. Une décentralisation de certaines activités permettrait de toucher les zones rurales et d'associer un public plus large à ce projet fédérateur. L'événement concerne en effet les élèves du primaire et du secondaire ainsi que le grand public, tout en mobilisant les universités.

M. de Wasseige remercie Mme De Rodder pour cette suggestion et estime que le Printemps des Sciences constitue une piste pertinente à intégrer.

En réponse aux observations relatives aux moyens du F.R.S.-FNRS, il considère qu'il convient d'abord d'obtenir l'implantation du télescope. Les retombées du projet permettront ensuite d'évaluer la nécessité d'allouer des moyens supplémentaires au Fonds.

La discussion et l'examen du dispositif sont clos.

3 Votes et confiance

L'amendement n°1 est rejeté par 8 voix contre 5.

L'amendement n°2 est rejeté par 8 voix contre 5.

L'amendement n°3 est adopté à l'unanimité des 13 membres présents.

L'amendement n°4 est rejeté par 8 voix contre 5.

L'ensemble de la proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin, telle qu'amendée, est adopté à l'unanimité des 13 membres présents.

La confiance est accordée à la présidente et aux rapporteuses pour la rédaction du présent rapport.

Les Rapporteuses,

Mme Stéphanie Cortisse

Mme Mathilde Vandorpe

La Présidente,

Mme Valérie Warzée-Caverenne